

**SALON**  
= **DES** =  
**COUPLES**  
*de l'Outaouais*



**AMPHITHÉÂTRE**

= **DU** =  
**VERSANT**

*salondescouples.com*

***Vous êtes cordialement  
invités à prendre part à la  
deuxième édition du Salon  
des couples de l'Outaouais qui  
aura lieu le 1<sup>er</sup> et 2 février 2014  
à l'Amphithéâtre du Versant.***

---

---

# **SALON** **= DES =** **COUPLES** *de l'Outaouais*



***Un moment,  
un rendez-vous  
avec l'autre !***

Ce salon s'ajoute aux services offerts par PARia qui se spécialise dans les relations humaines et qui offre ses services aux couples de tous âges en Outaouais. Grâce à son activité – La sortie Retrouvez-vous<sup>MC</sup> – il a permis à plusieurs couples de se retrouver et de passer du temps de qualité ensemble.

Ce salon a pour but de permettre à un plus grand nombre de couples de s'offrir du temps à deux, de se divertir en assistant aux nombreuses conférences offertes et de découvrir les multiples activités proposées par les exposants.

Vous trouverez ci-joint la description du Salon des couples avec tous les détails concernant votre investissement comme exposant et les avantages dont vous bénéficierez en vous joignant à nous pour faire une différence dans la vie des couples.

Nous sommes convaincus que le Salon des couples augmentera la visibilité de votre entreprise et nous comptons sur votre présence. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre information.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

---

---

***salondescouples.com***

---

---

# **TABLE DES MATIÈRES**

---

---

## **SECTION 1**

Historique du Salon des couples

## **SECTION 2**

Les avantages d'y participer

## **SECTION 3**

Votre investissement ?

## **SECTION 4**

Plan de la salle

## **SECTION 5**

Contrat à remplir

## **SECTION 6**

Modalités et conditions

---

---

## **HISTORIQUE**

---

---

PARia est une Coopérative de solidarité qui a pour but de contribuer au mieux-être relationnel des couples; qu'ils soient mariés, ou non, avec ou sans enfant. Notre mission est de *faire un monde meilleur... un couple à la fois*. La toute première édition du Salon des couples fût un énorme succès tant au niveau des exposants présents, de la qualité des visiteurs et de l'offre de conférences et d'ateliers. Le Salon des couples de l'Outaouais est un événement unique qui contribue à nourrir notre mission et par le fait même, offrir aux couples, un moment pour se retrouver et se donner un rendez-vous, un moment avec soi et l'autre. L'événement qui en est à sa 2<sup>e</sup> édition aura lieu à l'Amphithéâtre du Versant, le 1<sup>er</sup> et 2 février 2014.

L'intention à la base du Salon des couples est d'offrir à sa clientèle, une occasion pour se ressourcer, s'informer et se divertir à deux. Plus d'une cinquantaine d'exposants seront présents et offriront un cachet unique à vivre, une douzaine de conférences sur des thèmes évocateurs tels que le plaisir des sens, notre prochaine destination voyage romantique, l'humour, la vie relationnelle, et encore bien d'autres.

Les fondateurs de PARia, Kathleen Tourigny et Guy Rouleau sont entourés d'un comité organisateur bénévole de dix personnes ayant démontrée une réelle passion pour le thème. Ces personnes proviennent de différents milieux professionnels dont la gestion d'événements, la recherche de commandite, l'accompagnement, le coaching et les communications.

La deuxième édition du Salon des couples de l'Outaouais aura à nouveau comme porte-parole, Annie Lachance, animatrice de ma musique au travail à Rouge Fm. Elle a fait un travail remarquable lors de la première édition afin de faire rayonner notre événement. Connue du grand public, image d'un couple sain... PARia croit que l'arrimage de ce couple à la deuxième édition sera inspirante pour ceux et celles à qui nous lançons l'invitation à participer pleinement à ce bel événement.

Sous l'angle d'un concept misant sur une meilleure santé et équilibre relationnelle, les exposants, les conférences, les moments expérientiels et le service auprès de la clientèle seront des moments pour éveiller les sens à la surprise et à la découverte auprès de ceux et celles ayant à cœur leur couple.

### **HEURES DU SALON**

Samedi 1<sup>er</sup> février, 10 h 30 – 20 h • Dimanche 2 février, 10 h 30 – 16 h

### **PARTICULARITÉS**

Le salon se veut un endroit invitant, gourmand et rafraîchissant, vous pourrez y trouver comme nouveauté cette année, le Bistro Croquez l'Outaouais qui offrira une belle variété de plats simples, de desserts, vins et autres boissons non-alcoolisés. Tous les produits du terroir proviendront de producteurs locaux.

---

---

## **AVANTAGES**

---

---

Pourquoi participer au Salon des couples ?

**1**

Pour prendre part à la 2<sup>e</sup> édition du Salon des couples de l'Outaouais qui est considéré comme un événement incontournable pour les couples de la région.

**2**

Rencontrer directement une clientèle intéressante pour votre entreprise, pour laquelle vous avez à cœur d'établir un contact avec eux.

***Au plaisir  
de vous accueillir  
parmi nos exposants lors  
de la 2<sup>e</sup> édition de cet  
événement unique  
en Outaouais !***

**3**

Offrir à votre entreprise une excellente visibilité et bénéficier d'une vaste campagne médiatique visant à attirer les couples.

**4**

Contribuer à faire une différence. Dans un contexte de taux de séparation de 50 % au Québec, « Soyez parmi ceux et celles qui veulent faire une différence... Un couple à la fois ! »

## INVESTISSEMENT

### POSSIBILITÉS DE 3 CHOIX DE KIOSQUES

<b>1</b> Table (2 pi x 5 pi) ----- <b>325 \$</b>	<b>2</b> Kiosque (6 pi x 8 pi) ----- <b>650 \$</b>	<b>3</b> Kiosque (12 pi x 16 pi) ----- <b>1 000 \$</b>
--	--	--

Taxes non comprises

### VOTRE INVESTISSEMENT COMPREND

Mention de votre entreprise dans le guide du Salon et sur le site Internet

Les rideaux arrière et côté (kiosques seulement)

2 laissez-passer gratuits pour le Salon pour votre personnel

(Des frais additionnels de 10 \$ par personnes vous seront facturés pour le personnel supplémentaire.)

**N.B : Des frais de 75 \$ (taxes en sus) sont exigés pour une prise électrique**

### UNE ORGANISATION SIMPLE

Dès votre acceptation de participer au Salon des couples, vous aurez quelques étapes à franchir.

#### **Étape 1**

**Remplissez et signez le contrat de l'exposant ainsi que les modalités et conditions.**

N'oubliez pas de lire le contrat et les conditions et de choisir un mode de paiement pour votre kiosque.

#### **Étape 2**

**Recevez par courriel où la poste le guide de l'exposant.**

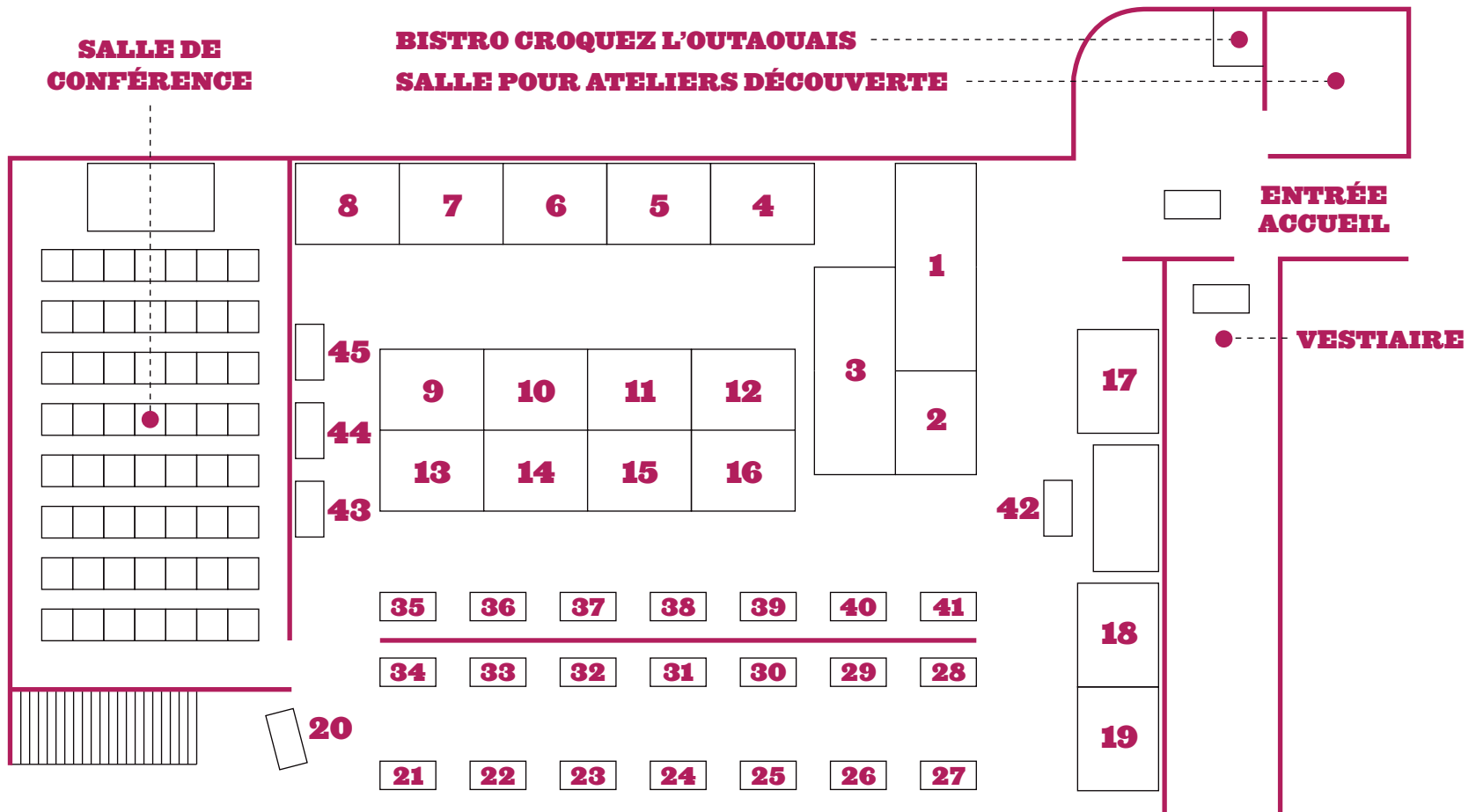
Sur réception du paiement complet nous vous ferons parvenir le guide.

#### **Étape 3**

**Recevez votre horaire de montage et démontage.**

Un horaire de montage/démontage précis vous sera attribué approximativement  
15 jours avant le début du Salon.

**PLAN DE LA SALLE**





---

---

## CONTRAT

---

---

ATTENTION : TOUTES LES INFORMATIONS CI-DESSOUS SERONT UTILISÉES DANS LE CADRE DU SALON. VEUILLEZ VOUS ASSURER DE LEUR EXACTITUDE.

### IDENTIFICATION

NOM DE L'ENTREPRISE (ORGANISATION)

TÉLÉPHONE (ENTREPRISE / ORGANISATION)

NOM DE LA PERSONNE À CONTACTER

TÉLÉPHONE (PERSONNE À CONTACTER)

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

COURRIEL (PERSONNE À CONTACTER)

CODE POSTAL

TÉLÉCOPIEUR

### OCCASIONS ET PAIEMENT

- Table (2 pi x 5 pi) .....325 \$
- Table (6 pi x 8 pi) .....650 \$
- Table (12 pi x 16 pi) .....1 000 \$

- Payé avec Visa, Mastercard, Interac
- Veuillez me facturer, paiement chèque

**TAXES NON COMPRIS DANS LES PRIX.**

### EMPLACEMENT

Le responsable de l'exposition communiquera avec vous pour le choix de l'emplacement de votre espace d'exposition. Indiquez-nous votre préférence à partir du plan de la salle.

kiosque numéro : (            )

### CONDITIONS

Premier versement : 50 % à la signature du présent contrat (la moitié du montant total).  
Deuxième versement : le 15 octobre 2013  
Le contrat sera conclu lorsque le formulaire est signé et le premier versement reçu et traité.

SIGNATURE

DATE

***Veillez envoyer ce contrat dûment signé par la poste au 19, Impasse du Colonel, Cantley, QC J8V 3S2 ou par courriel à [info@paria.ca](mailto:info@paria.ca) avec votre paiement.***



---

---

## **MODALITÉS ET CONDITIONS**

---

---

LES MODALITÉS ET CONDITIONS SUIVANTES SONT UN PRÉ-REQUIS IMPOSÉS PAR LES ORGANISATEURS DU SALON DES COUPLES DE L'OUTAOUAIS.

**- 1 -**

Par la présente, l'exposant libère et dégage chacun des organisateurs, les membres du comité d'organisation, les employés, les entrepreneurs, les bénévoles respectifs de toute perte, responsabilité, dommage, coûts et dépens que pourrait subir l'exposant en rapport avec le SCO, y compris, sans toutefois s'y limiter, toute réclamation pour perte ou vol de biens, lésion corporelle ou perte d'affaires ou de bénéfices, attribuables à une action quelconque de la part des organisateurs, ou autrement. Pour toute la durée du salon, l'exposant assumera en entier les frais d'une police d'assurance générale couvrant les blessures corporelles et dommages matériels jusqu'à un minimum de 1,000,000 \$. La preuve d'assurance devra être fournie dans les 30 jours suivant la signature du contrat aux organisateurs.

**- 2 -**

Le SCO 2014 se réserve, en tout temps, le droit de relocaliser les espaces réservés, soit à la suite d'un changement dans l'aménagement du salon, soit dans le but de faciliter la circulation ou d'assurer une meilleure vision des kiosques. De plus, le SCO pourra annuler et expulser un exposant ou les employés de l'exposant si, de l'avis des organisateurs, leur conduite ou leur présentation est répréhensible et ce, sans aucun remboursement par le SCO.

**- 3 -**

L'exposant n'est pas autorisé à céder en partie ou en totalité ni à déléguer à une tierce partie l'espace qui lui est attribué sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du SCO.

**- 4 -**

Il est interdit aux exposants de démanteler leur kiosque avant la fermeture officielle du SCO. Le démantèlement pourra commencer le dimanche 2 février à 16 h. Tout le matériel doit être ramassé avant 20 h, le dimanche 2 février. Les exposants sont responsables du nettoyage de leur kiosque et aux alentours durant le SCO et au moment de sa fermeture. Les exposants pourront installer leur kiosque le vendredi 31 janvier selon un horaire qui leur sera attribué ultérieurement. Tous les kiosques devront être entièrement fonctionnels le samedi 1<sup>er</sup> février à 9 h.

**- 5 -**

Des membres du personnel de votre entreprise devront être présents à votre kiosque en tout temps durant les heures d'ouverture du SCO. L'exposant a la responsabilité que ces employés connaissent tous les règlements et les observent.

**- 6 -**

Si l'exposant décide de retirer sa participation au SCO, les organisateurs auront le droit de retenir, à titre de dommage-intérêts, tout dépôt ou paiement final effectué par l'exposant au moment de son désistement, sans préjudice, à son droit de réclamer l'intégralité des sommes à l'exposant en vertu du présent contrat.

**- 7 -**

Le SCO est responsable de la mise en application des présentes modalités et conditions et se réserve le droit d'adopter tout amendement ou autre condition qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du SCO. Les organisateurs du SCO se réservent le droit de refuser un exposant ou un kiosque, affiche et/ou installation pouvant nuire au bon fonctionnement et aux intérêts du salon.

---

NOM DE L'ENTREPRISE (ORGANISATION)

---

NOM DU RESPONSABLE

---

SIGNATURE

---

DATE